

Compte rendu

Ouvrage recensé :

Yergin, Angela Stent. *East-West Technology Transfer : European Perspectives*. Beverly Hills (Cal.), Sage Publications, The Washington Papers, no 75, 1980, 88 p.

par Yakov Rabkin

Études internationales, vol. 13, n° 1, 1982, p. 190-192.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/701329ar>

DOI: 10.7202/701329ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

nership » Compagnies/États d'accueil; le problème du recyclage direct et indirect des pétro-dollars; les revenus de l'OPEP dans le futur et les objectifs de développement de ses treize membres. Les trois derniers chapitres soulignent l'aide de l'Organisation accordée aux pays pauvres et les obstacles récents et futurs que les pays pétroliers devront surmonter pour assurer leur Développement. Si l'ensemble du discours reste clair, on nous permettra de faire observer cependant la complexité de certains passages ou en tout cas leur grande technicité pour les non-spécialistes (le chapitre III, pp 114-117, le chapitre IV, pp 183-187, notamment). Cela ne remet pas en cause la qualité du travail accompli: l'étude est minutieuse, sérieuse et solide.

A. Sid-Ahmed a lui-même parfaitement exposé le but qu'il s'était fixé dans sa patiente recherche. Dans l'avertissement aux lecteurs, il écrit:

« - L'objet de cet ouvrage est de retracer les grandes étapes du développement économique des pays-membres de l'OPEP depuis l'exploitation commerciale du pétrole. Les péripéties de ce développement sont inséparables de celles qui ont marqué durant des décennies les rapports entre les pays-hôtes et les sociétés pétrolières internationales. Si bien que le développement de ces pays se confond le plus souvent avec l'affranchissement progressif de la tutelle de ces sociétés ».

Si, ajoute-t-il, le réajustement des prix du pétrole en 1973 est apparu pour les pays exportateurs comme la « chance historique » de diversifier rapidement leur économie, à l'aube de l'horizon 80, les États de l'OPEP se « doivent de tirer les enseignements d'une décennie de développement exubérant, et procéder à l'évaluation des politiques passées et des obstacles nombreux qui se dressent ». Plus que jamais, conclut-il, les pays producteurs de pétrole se trouvent confrontés au problème déjà central pour les économies classiques: à savoir la « transformation de la richesse » (rente) en capacité productive ». Cette thèse sous-tend tout le livre.

Dernière remarque, le directeur exécutif de l'UNITAR, Philippe de Seynes, a tenu à rédiger une préface élogieuse pour rendre

hommage à l'étude de l'auteur qu'il replace naturellement dans le contexte de la problématique onusienne du « Nouvel ordre économique International » (NOEI). On sait qu'elle commande l'avenir des rapports Nord-Sud: en effet, selon que les États industrialisés et en voie de développement s'entendront ou non pour instaurer un NOEI, s'instaureront entre eux des relations de coopération ou de confrontation. Le « dossier pétrolier » occupe dans ce contexte une place capitale. C'est pourquoi il faut prendre connaissance de cette monographie consacrée au « passé, présent et perspectives de l'OPEP ».

Daniel COLARD

*Faculté de droit
Besançon*

YERGIN, Angela Stent. *East-West Technology Transfer: European Perspectives*. Beverly Hills (Cal.), Sage Publications, The Washington Papers, no 75, 1980, 88 p.

Le livre du Dr. Yergin de l'Université Georgetown s'adresse à une question de principe importante: pourquoi et comment les pays de l'Europe occidentale se sont-ils engagés dans le transfert de technologies avancées aux pays du Pacte de Varsovie. Le livre comporte des renseignements portant sur l'expérience dans ce domaine de trois « grands » pays européens de l'OTAN: la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Ce dernier est bien plus familier à l'auteur qui y consacre une attention privilégiée. Cela s'explique par le fait que sa thèse de doctorat portait sur les problèmes du commerce entre la RFA et l'URSS.

Le plan du livre est simple et clair. L'auteur présente les problèmes auxquels font face les pays industrialisés, individuellement et collectivement dans le cadre du CoCom, dans leurs relations commerciales avec l'URSS et ses alliés. Puis, elle décrit les mécanismes et les spécificités de transfert de technologies à l'Est que l'on trouve dans chacun des trois pays occidentaux et, en fin, elle évalue l'avenir du CoCom et formule ses conclusions -

recommandations. Les opinions du Dr. Yergin mérite une attention particulière car elle est proche tant des centres américains d'expertise dans ce domaine (les universités Georgetown et Columbia) que des centres de prises de décisions tels le Département d'État et le Congrès. Une autre raison d'y prêter une attention particulière est l'ambiguïté que la nouvelle administration des États-Unis a manifestée quant au contrôle du commerce avec l'URSS en soulignant le rôle crucial du CoCom à Montebello en été 1981 et en même temps en enlevant les embargos que Carter, dont la dureté n'était guère une caractéristique marquante, avait imposés sur l'URSS.

Tout d'abord, il faut comprendre la position de base du Dr. Yergin. Déjà sur la septième ligne de son livre, elle affirme que les contrôles occidentaux du transfert de technologies vers l'Est sont et continueront d'être « serrés » (p. 5). À partir de cette prémisse de base, elle considère les politiques allemande, française et britannique à l'égard des ventes de technologies à l'Est et les trouve en somme plus souples et plus réalistes que les politiques américaines dont la multiplicité prévaut clairement sur la cohérence. Ainsi, le lecteur apprend que les listes dont chaque gouvernement occidental se sert dans le cas de commerce avec l'URSS et les pays de l'Est sont toujours, à une exception près, moins longues que celle agréée dans le cadre du CoCom. Cette exception est, bien entendu, les États-Unis dont la perception des relations commerciales avec l'URSS est politique plutôt qu'économique. En effet, les dimensions du marché intérieur américain, suggère l'auteur, expliquent pourquoi les américains peuvent se permettre de temps en temps d'utiliser le commerce avec l'URSS en tant qu'instrument de représailles. Les pays européens sont traditionnellement plus vulnérables aux fluctuations du commerce extérieur. Bien qu'ils soient même plus vulnérables du point de vue militaire, les européens préfèrent s'inquiéter de leur bien-être économique plutôt que de leur survie politico-militaire. La France qui est sortie du cadre militaire de l'OTAN avant l'arrivée de la détente semble avoir une stratégie militaire plus vigoureuse à l'égard d'un éventuel conflit avec l'URSS que les deux autres pays occidentaux analysés dans ce livre. Or, la politique française à l'égard du commerce avec l'URSS

témoigne du même libéralisme que celui que l'on trouve à Bonn et à Londres. Le Dr. Yergin présente avec conviction le raisonnement suivi par les dirigeants ouest-européens dont certains considèrent le commerce avec l'Est comme facteur stabilisateur pour l'économie occidentale (p. 61). Il est entendu dans ces milieux que l'URSS s'informerait des nouvelles technologies occidentales même sans les acheter explicitement ce qui met en doute l'efficacité et le besoin même de contrôle de l'exportation vers l'Est (p. 49). La valeur des certificats signés par les représentants soviétiques qui attestent ainsi le mode d'utilisation finale d'une technologie importée de l'Ouest ne provoque que des sourires cyniques chez les experts tant à l'Ouest qu'à l'Est. Quel est donc l'avenir du transfert des technologies vers l'URSS et ses alliés? Le Dr. Yergin n'y voit guère de changements qui seraient basés sur des considérations politiques et stratégiques car, pour l'Europe de l'Ouest, le commerce avec l'Est est à toutes fins pratiques détaché de l'évaluation du comportement international des pays du Pacte de Varsovie. Cette attitude se justifie par la croyance dans une interdépendance des pays occidentaux exportateurs de technologies avancées et les pays de l'Est qui les importent. Cette interdépendance servirait, d'aucuns veulent le croire en Occident, à dissuader l'URSS des politiques trop agressives, au moins en Europe. Ainsi l'URSS ne voudrait pas risquer l'approvisionnement de technologies modernes et se comporterait comme un bon membre de la famille internationale. Cette hypothèse reste à vérifier empiriquement et au moins de deux façons. D'abord, il faut comprendre comment l'URSS regarde sa politique d'importations technologiques de l'Ouest, comment elle essaie de se protéger d'une dépendance excessive de l'Ouest. L'autre façon de vérifier cette hypothèse est d'analyser les retombées des importations de l'Ouest sur le développement technologique de l'URSS. Le transfert de technologies occidentales à l'Est sert-il à pallier les défauts intrinsèques du système économique socialiste en permettant aux gouvernements soviétiques et est-européens de concentrer davantage les ressources de créativité locales sur le développement des technologies militaires? Ou bien, au contraire, ce transfert de technologies sert-il à créer à l'Est une dépendance

chronique de transfusions en provenance de l'Ouest ?

Le lecteur de ce livre aurait ces questions à l'esprit, questions dont l'importance est facile à comprendre en prenant connaissance des réalités dont a fait part le Dr. Yergin.

Yakov RABKIN

Directeur, Institut d'Histoire et de Sociopolitique
des Sciences
Université de Montréal

DROIT INTERNATIONAL

BEST, Geoffrey. *Humanity in Warfare*.
New York, Columbia University Press,
1980, 412 p.

Geoffrey Best est un historien anglais, il nous présente ici un tableau très complet et nuancé de la progressive émergence du rôle du droit international concernant essentiellement la limitation des conséquences néfastes de la guerre, particulièrement sur les civils. Best est un humaniste et ne cache pas son admiration pour l'expérience de la Croix-Rouge, il conserve l'espoir raisonné de voir le droit international respecté et les guerres limitées. Best n'est pas un théoricien, il est historien et très bon historien. Son point de vue favorable aux efforts d'humanisation de la guerre ne nuit pas à la présentation des opinions inverses, Best n'est pas un naïf et nous disposons ainsi d'un dossier très complet, où les notes extensives donnent au lecteur la possibilité de continuer ses propres enquêtes.

Dans une excellente introduction, l'auteur précise son point de vue et l'angle sous lequel il parlera. Il ne s'intéressera pas au *jus ad bellum*, mais seulement au *jus in bello*, au rôle que peut jouer le droit pendant la guerre. Il suivra donc à la trace sa lente éclosion et ses aléas, qui débouchent au plan international du droit liant les États par Conventions sur l'humanisation de la guerre « malgré tout ».

Le chapitre I porte sur l'Europe de la seconde moitié du 18^e siècle. Au-delà des différences, Best souligne le consensus des juristes européens de l'époque, qu'ils se fondent sur le droit naturel ou qu'ils soient positivistes, sur le droit des gens à être respectés

dans la guerre. C'est en n'accordant pas de crédit à la notion de « raison d'État » ou aux conséquences juridiques qui pourraient suivre la notion de « guerre juste », que ce consensus a été historiquement possible. La « raison d'État » place l'État au-dessus de toute morale ou de tout droit et la notion de « guerre juste » ôterait à tout État et à toute armée les limites de son action en territoire ennemi. On sait à quel point « la raison d'État » et la guerre déclarée « juste » sont revenues en force dans la pensée des 19^e et 20^e siècle. Mais Best ne veut pas aborder le « *jus ad bellum* ».

Le chapitre II étudie la nouveauté qu'entraîne la Révolution française et ses conséquences sur le droit. Titre du chapitre: les premiers pas dans la guerre moderne, révolutionnaire, nationale et populaire. Il s'arrêtera en 1815 pour réserver au chapitre III la grande période de 1815 à 1914 qui verra la création des grandes conventions entre États dont la plus célèbre fut celle de Genève en 1864 qui lança la Croix-Rouge.

Dès le début de la Révolution française, on voit comment idéologiquement s'installe la volonté politique de respecter les prisonniers de guerre et de préciser les limites de la guerre, mais on distinguera très vite les peuples (bons) et les gouvernements (mauvais) et le contexte international de l'époque entraînera la Révolution à mettre la nation entière en armes, la « levée en masse ». (Quand Napoléon surgit, il « profitera » de cette nouveauté qui remonte à 1793). Ce sera le commencement des grandes armées, des destructions massives, des grandes philosophies sur la politique, l'économique et la guerre, des peuples en armes et donc des guerillas et des nationalismes. Le droit propre à ceux qui n'étaient pas en guerre en souffrit, il n'est pas étonnant au vu des destructions massives des grandes guerres napoléoniennes et autres, que le droit international sur le *jus in bello* trouva son débouché à l'occasion des prisonniers de guerre et des blessés dans la Convention de Genève et la Croix-Rouge.

Pourtant l'Europe est sensibilisée aux problèmes de la paix, depuis les luttes anti-esclavagistes jusqu'à la Ligue des Nations et plus tard l'ONU. Geoffrey Best suit pas à pas et sans illusions les lents cheminements d'un